

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord

RÈGLEMENT DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE CERTAINS COMITÉS

AVIS PUBLIC est donné en vertu des dispositions des articles 392 et 394 de la *Loi sur l'instruction publique*, nous désirons informer la population que le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord adoptera le Règlement de modification (nº 16) au Règlement actuel (nº 13), établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de certains comités, le mardi 12 novembre 2024 à 19 h au Centre administratif 2 situé au 795, rue Melançon à Saint-Jérôme.

Le Règlement de modification est disponible pour consultation, à compter du 9 octobre 2024, sur le site Internet du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (www.csrnd.qc.ca), dans la section « À propos » sous la rubrique « Conseil d'administration » ainsi qu'au siège social du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord situé au 795, rue Melançon à Saint-Jérôme. Toute personne qui souhaite formuler des commentaires à ce sujet peut le faire par courriel à csrnd2@csrnd.qc.ca avant le 5 novembre 2024, 16 h.

Donné à Saint-Jérôme
9 octobre 2024

RÉMI TREMBLAY
Secrétaire général

Québec 